

**Ville de Bruxelles  
Département Urbanisme  
Monsieur G. MICHIELS  
Directeur  
Boulevard Anspach, 6  
B – 1000 BRUXELLES**

V/réf. : L285/2016  
N/réf. : AA/KD/BXL-2.2556/s.596  
Annexes: notice de l'inventaire BXL\_ext sud

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 189. Placement d'une enseigne.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 21 novembre 2016, sous référence, réceptionnée le 23 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 30 novembre 2016.

Le bien se situe dans la zone de protection et la zone Unesco délimitée autour de l'Hôtel Tassel. Il figure également à l'inventaire du patrimoine immobilier de Bruxelles extension sud.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur ainsi que les caractéristiques intrinsèques du patrimoine décrites dans l'inventaire (voir notice jointe en annexe).

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke  
- B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn  
- M. G. Coomans de Brachène (par mail)  
- M. G. Michiels (par mail)  
- Commission de concertation (par mail)